



PREFECTURE DE L'EURE

Arrêté n° CAB-RE-2015-61
portant attribution de la médaille de la mutualité,
de la coopération et du crédit agricoles

Promotion 2015

Le préfet de l'EURE
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu l'arrêté du 14 mars 1957 instituant une médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Sur proposition de madame la directrice de Cabinet ;

ARRÊTE

Article 1 – La médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles est décernée aux personnes dont les noms suivent :

Échelon ARGENT

Monsieur Gérard AUBLÉ
95, rue Saint Pierre
27290 MONTFORT SUR RISLE

Monsieur Bruno FRANCK DE PREAUMONT
Grand Bus
27230 SAINT GERMAIN LA CAMPAGNE

Madame Nadine LECHEVALIER
8, rue du point du jour
27190 CONCHES EN OUCHE

Madame Nadine PINEL
129, rue de l'Eglise
27260 FRESNE-CAUVERVILLE

Échelon BRONZE

Monsieur Alain BIOCHE
6, rue Merbouton
27320 MARCILLY LA CAMPAGNE

Madame Françoise MALCHIODI
10, rue du trou au chat
27240 DAMVILLE

Monsieur Nicolas NIELLON
10, rue de l'Eglise
27430 VATTEVILLE

Monsieur Claude SURMULET
Les Haies
27270 GRAND-CAMP

Monsieur Christian VINCENT
9, résidence d'Heudreville
27650 MESNIL SUR L'ESTREE

Article 2 - Madame la directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 19 juin 2015

Le préfet,


René BIDAL